



MUNICIPALITÉ NOTRE-DAME-DE-LA-MERCI

## AVIS PUBLIC

### AVIS PUBLIC

#### ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCE DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2024

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée,

Que le conseil de la municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci a adopté à la séance ordinaire du conseil du 12 janvier 2024, la **résolution numéro : 24-009 – Séance du conseil 2024 - modification.**

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du *Code municipale du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2024, qui se tiendront le deuxième lundi du mois et qui débuteront à 19 h 00 à la salle communautaire du Manoir de la Rivière Dufresne situé au 1948 chemin Notre-Dame-de-la-Merci, Notre-Dame-de-la-Merci :

12 février	13 mai	19 août (3 <sup>e</sup> lundi)	12 novembre (mardi)
11 mars	10 juin	9 septembre	9 décembre
8 avril	8 juillet	15 octobre (mardi)	

Donné à Notre-Dame-de-la-Merci, ce 23<sup>ième</sup> jour du mois de janvier 2024.

**Martine Bélanger**  
Directrice générale et greffière-trésorière



**MUNICIPALITÉ NOTRE-DAME-DE-LA-MERCI**

# **AVIS PUBLIC**

## **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussignée, Martine Bélanger, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci, certifie avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 19 janvier 2024, entre 9 et 17 heures. De plus l'avis est publié sur le site Internet ainsi que par la plate-forme Voilà (infolettre)

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 19 janvier 2024.

---

Martine Bélanger, directrice générale et  
Greffière-trésorière